

Que pensent les pontifes de l'immigration ?

Lucandrea Massaro | Sep 11, 2018



De Jean XXIII à François, la pensée de l'Église n'est ni cynique ni "sentimentale" : elle est évangélique.

La question des migrations est devenue urgente depuis que la campagne de l'Aquarius a de nouveau posé aux Italiens et à l'Europe la question de la réception et de la régulation des flux. L'Église s'est engagée depuis longtemps dans ce domaine et a développé une doctrine qui place la personne et sa dignité au centre et la nécessité d'un accord entre les nations pour persévérer dans le bien commun, dans un esprit de fraternité.

Le pape Jean-Paul II a reconnu par exemple diverses causes dans le droit à la migration. Le principal est naturellement de sauver sa propre vie et celle de nos familles de menaces telles que la persécution, la faim et la guerre. Une autre cause du droit de migrer est la responsabilité des individus de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Par exemple, Jean-Paul II, dans son encyclique *Laborem Exercens* de 1982, affirmait clairement que cela signifie que les gens doivent parfois quitter leur pays pour chercher de meilleures opportunités.

Dans une autre encyclique

Dans une autre encyclique, *Sollicitudo Rei Socialis*, Jean-Paul II a également déclaré que les restrictions injustifiées à la capacité des individus d'exercer leur droit d'initiative économique sont des motifs légitimes pour rechercher des lieux où il existe une plus grande liberté d'exercer ce droit.

Mais il y a aussi une deuxième dimension de la doctrine catholique sur l'immigration qui se traduit par des liens liés au droit à la migration. La doctrine catholique est très attentive aux défis que l'immigration crée pour le pays d'accueil. Saint Jean Paul II observait qu'« *une application aveugle causerait des dommages et des préjudices au bien commun des communautés qui accueillent le migrant* ».

Tout cela a été incorporé dans le Catéchisme de l'Église catholique. Le Pape Benoît XVI a montré en 2006 que, si les catholiques doivent accueillir les migrants, ils doivent aussi laisser aux « *autorités responsables de la vie publique le soin d'établir les lois jugées appropriées pour une coexistence saine* » (Acton Institute).

Et de nouveau Benoît XVI en 2013 (dans le message pour le 99e jour du Migrant) l'a réaffirmé :

Chaque État a le droit de réguler les flux migratoires et adopter des mesures politiques dictées par les exigences générales du bien commun, mais garantissant toujours le respect de la dignité de toute personne humaine. Le droit de la personne à émigrer - comme nous le

rappelle la Constitution conciliaire Gaudium et spes au n. 65 - est l'un des droits fondamentaux de l'homme, habilitant chacun à s'installer là où il le juge le plus opportun pour une meilleure réalisation de ses capacités et aspirations et de ses projets.

Il est nécessaire de se rappeler que :

Cependant, dans le contexte sociopolitique actuel, avant même le droit d'émigrer, nous devons réaffirmer le droit de ne pas émigrer, c'est-à-dire d'avoir les conditions pour rester dans son propre pays, en répétant avec le bienheureux Jean-Paul II que « c'est un droit primordial de l'homme de vivre dans son propre pays. Cependant, ce droit n'est effectif que si les facteurs à l'origine de la migration sont constamment maîtrisés » (Discours au quatrième Congrès mondial sur la migration, 1998). En effet, nous constatons aujourd'hui que de nombreuses migrations sont le résultat de la précarité économique, du manque de biens de base, de catastrophes naturelles, de guerres et de troubles sociaux. Au lieu d'un pèlerinage animé par la confiance, la foi et l'espérance, l'émigration devient alors un « Calvaire » de survie, où les hommes et les femmes apparaissent plus comme victimes que comme protagonistes et responsables de leur migration.

C'est pourquoi il est nécessaire non seulement d'accueillir mais aussi d'intégrer les migrants afin qu'ils ne perdent pas leur dignité d'enfants de Dieu.

Ainsi, s'il y a des émigrants qui atteignent une bonne position et vivent dignement, avec une intégration adéquate dans le milieu d'accueil, il y en a beaucoup qui vivent dans des conditions de marginalité et, parfois, d'exploitation et de privation des droits humains fondamentaux, ou qui adoptent des comportements nuisibles à la société dans laquelle ils vivent. La voie de l'intégration comprend les droits et les devoirs, l'attention et la prise en charge des migrants pour qu'ils aient une vie digne, mais aussi l'attention de la part des migrants aux valeurs offertes par la société dans laquelle ils sont insérés.

Un point fort pour les catholiques est une fois de plus les paroles de saint Jean Paul II :

Les pays riches ne peuvent ignorer le problème de la migration, et encore moins fermer les frontières ou resserrer les lois, surtout si le fossé entre les pays riches et les pays pauvres, d'où provient la migration, se creuse de plus en plus.

D'autre part, c'est le Pape François qui réaffirme à chaque occasion la « prudence », comme il l'a fait en décembre 2016 dans son message au Corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège¹ :

« Une approche prudente de la part des pouvoirs publics n'implique pas l'application de politiques de fermeture à l'égard des immigrés, mais plutôt l'évaluation, avec sagesse et fermeté, de la mesure dans laquelle votre pays est capable, sans nuire au bien commun de ses citoyens, d'offrir aux immigrés une vie digne, en particulier à ceux qui ont réellement besoin de protection ». Citant le pape Jean XXIII, il a rappelé le droit à l'immigration de tout être humain, ajoutant qu'en même temps il faut veiller à ce que les peuples qu'ils accueillent ne se sentent pas « menacés » dans leur sécurité, leur identité culturelle et leur équilibre politique et social. D'autre part, les migrants eux-mêmes ne doivent pas oublier qu'ils ont le devoir de respecter les lois, la culture et les traditions des pays dans lesquels ils sont reçus.

Le critère de prudence, réaffirmé une fois de plus en 2016 lors du voyage de retour de Malmö où, en répondant aux journalistes comme d'habitude au retour des voyages officiels, il a expliqué ce qu'il pense des pays qui ferment leurs frontières :

Je crois qu'en théorie on ne peut pas fermer son cœur à un réfugié, mais il faut aussi la prudence des dirigeants : ils doivent être très ouverts pour les accueillir, mais aussi calculer comment les organiser, car un réfugié ne doit pas seulement être accueilli, mais aussi intégré. Et si un pays a une capacité d'intégration de vingt, disons, qu'il le fasse jusque-là. Si un autre en a plus, qu'il en fasse plus. Mais toujours avec un cœur ouvert : ce n'est pas humain de fermer les portes, ce n'est pas humain de fermer le cœur, et à long terme, cela se paie. Ici, on paie politiquement, comme on peut aussi payer des calculs politiquement imprudents, en recevant plus que ceux à qui on peut s'intégrer. Car quel est le danger lorsqu'un réfugié ou un

¹ http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2017/january/documents/papa-francesco_20170109_corpo-diplomatico.html

migrant - cela vaut pour les deux - n'est pas intégré ? Permettez-moi de dire - c'est peut-être un néologisme - qu'elle est ghettoisée, c'est-à-dire qu'elle entre dans un ghetto. Et une culture qui ne se développe pas par rapport à l'autre culture est dangereuse. Je crois que le pire conseiller des pays qui ont tendance à fermer leurs frontières est la peur, et le meilleur est la prudence.

Mais, pendant le Chemin de Croix en 2016, Bergoglio a « scandalisé » quelqu'un en disant :

Comment ne pas voir le visage du Seigneur dans les millions de fugitifs, de réfugiés et de personnes déplacées qui fuient désespérément l'horreur de la guerre, des persécutions et des dictatures ?

Il serait donc bon d'engager des ressources et de la bonne volonté pour que les pays en difficulté puissent trouver un moyen de se développer harmonieusement et éviter la pauvreté et la nécessité de contraindre ceux qui y vivent à fuir.

Paul VI, dans son encyclique *Populorum Progressio*, en traitant de la charité universelle, place au centre les devoirs liés à l'hospitalité et se préoccupe que les étudiants du « Tiers Monde », reçus pour leurs études, soient aidés avant tout pour ne pas perdre le sens de leurs valeurs spirituelles (n° 68) et aussi « *travailleurs migrants, qui vivent souvent dans des conditions inhumaines, économisant leur salaire pour soutenir leurs familles, qui se retrouvent en misère sur leurs terres natales* ». (n. 69). L'encyclique se termine par une affirmation prophétique et sage que « *le développement est le nouveau nom de la paix* » (n. 76). En fait, la paix ne peut être réduite à l'absence de guerre (Vatican Insider).

Le critère est toujours l'Évangile, c'est-à-dire un critère lié au principe de la réalité, mais une réalité qui contemple le Christ et son commandement d'amour n'est jamais idéologique. Tous les pontifes des quarante dernières années - et plus - ont toujours mis le commandement de Dieu au peuple d'Israël au centre (si je puis dire) après avoir remis les tables de la Loi :

Aimez donc l'étranger, car vous étiez vous aussi étranger dans le pays d'Égypte. (Dt 10, 19).

Sans oublier que celui qui dirige un pays a des obligations envers lui et envers ceux qui se sont confiés à lui pour sa sécurité et son bien-être. Personne n'est appelé à être ruiné par son prochain, mais personne n'est dispensé de tendre la main aux pauvres s'il se considère chrétien. En plus des moyens, il y a un besoin de fraternité, un désir de partager la vie et de reconnaître dans son prochain un frère, clairement par rapport aux premiers (les moyens) tout dépend des possibilités de chacun, mais aussi en tenant compte de l'enseignement du Christ à ne pas donner seulement ce qui est superflu :

Jésus s'était assis vis-à-vis du tronc du Temple, et il pouvait voir comment les gens versaient de l'argent pour le trésor ; ils étaient riches et donnaient beaucoup, mais une pauvre veuve aussi s'approcha et y jeta deux petites pièces de très peu de valeur.

Jésus appela alors ses disciples et leur dit : « Je vous le dis en vérité, cette pauvre veuve a donné plus que toutes les autres. Car tous ont mis de leur superflu, alors qu'elle a donné de son nécessaire ; elle a donné tout ce qu'elle avait pour vivre. » Mc 12, 41-44

Source : <https://es.aleteia.org/2018/09/11/que-piensen-los-pontifices-de-la-inmigracion/>